



**NATIONS
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/IDR.1(SUM)/CAN
21 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RESUME

du

RAPPORT DE L'EXAMEN APPROFONDI DE LA COMMUNICATION NATIONALE

DU CANADA

(le texte intégral du rapport (en anglais seulement) est publié
sous la cote FCCC/IDR.1/CAN)

Equipe d'examen :

Julia Martinez, Mexique
Jan Pretel, République tchèque
Naoki Matsuo, Japon
Lauri Michaelis, secrétariat de l'OCDE
Peer Stiansen, secrétariat de la CCNUCC, Coordinateur

I. Résumé 1/

1. L'équipe d'examen a procédé à l'examen approfondi entre avril et août 1995 et s'est notamment rendue sur place du 29 mai au 2 juin 1995. L'équipe comptait parmi ses membres des experts du Mexique, de la République tchèque, du Japon et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada a présenté son Rapport national sur les changements climatiques en février 1994 et le Programme national d'action sur les changements climatiques (PNACC) en mars 1995; elle a également mis à la disposition de l'équipe une documentation de base supplémentaire.

2. L'équipe a reconnu la contribution importante qu'apportait le Canada sur le plan international, avant l'adoption des directives, aux études sur la présentation et le contenu de tels rapports. Elle a estimé que, d'une manière générale, la communication et les mises à jour/suppléments étaient conformes aux directives. Les mesures dont le Canada fait état dans son rapport sont plus un aperçu des activités en cours, y compris des initiatives prises par les autorités fédérales, provinciales, municipales et par le secteur privé, qu'une description complète. Au cours de la visite, des renseignements spécifiques ont été fournis sur les émissions de gaz autres que le CO₂ et sur leurs puits. Une information succincte a été communiquée sur les effets des mesures.

3. Les principaux facteurs déterminant le niveau élevé d'utilisation d'énergie par habitant au Canada (8 tonnes d'équivalent pétrole en 1990, contre une moyenne de 4,8 dans les pays membres de l'OCDE) et les importantes émissions de CO₂ (17 tonnes par personne en 1990, contre une moyenne de 12 dans les pays de l'OCDE) sont la taille du pays, la répartition démographique, le climat froid, les vastes réserves de ressources énergétiques, l'industrie à grande échelle et en pleine expansion à forte intensité d'énergie, les prix relativement peu élevés de l'énergie et une économie orientée vers les exportations. En outre, le taux de croissance démographique, qui atteint jusqu'à 1,5 % par an, est le plus élevé de tous les pays membres de l'OCDE et il constitue un facteur qui a déterminé et déterminera encore dans une large mesure la croissance économique et l'accroissement des émissions. Celles-ci varient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre en raison des différences dans l'utilisation de l'énergie hydraulique, thermique et nucléaire, dans la répartition démographique, les capacités industrielles et les ressources naturelles. Le Canada dépend fortement des exportations à forte intensité énergétique. Son économie est fondée sur un marché nord-américain intégré. Certaines orientations et mesures telles que l'efficacité énergétique visent à l'harmonisation nord-américaine.

4. Les orientations politiques et les mesures relèvent des autorités fédérales, provinciales et municipales, et les pratiques varient d'une province à l'autre. En conséquence, la politique fédérale est définie par le biais de consultations entre les différents niveaux d'administration; d'autres parties prenantes (organismes non gouvernementaux commerciaux et

1/ Conformément à la décision 2/CP.1, le texte intégral de ce projet de rapport a été communiqué au Gouvernement canadien, qui n'a pas fait d'autres commentaires.

environnementaux) y sont également étroitement associées. Le Canada a communiqué des informations sur les programmes fédéraux et les actions menées à l'échelon de la province, sans prétendre toutefois être complet en ce qui concerne ces dernières. Les mesures canadiennes d'atténuation des changements climatiques comprennent des programmes réglementaires et d'information ainsi que d'autres initiatives nouvelles, mais elles ont aussi une importante composante volontaire. Le Gouvernement fédéral opte pour une approche consensuelle. Les efforts pour rassembler toutes les parties prenantes commencent à porter leurs fruits, et le PANCC de 1995 a établi une plate-forme commune permettant d'élaborer plus avant la réponse du Canada aux changements climatiques. L'équipe a constaté que ce processus hautement consultatif s'était révélé indispensable pour identifier les responsabilités et les choix concernant les mesures à prendre.

5. Le PANCC de 1995 a intégré une nouvelle initiative, sous le nom de Climate Change Voluntary Challenge and Registry Program (VCR). Cela s'est passé lors de la signature, pendant la visite de l'équipe, et l'on peut y voir un programme de sensibilisation établissant une plate-forme commune pour l'action volontaire. Les activités déployées dans le cadre des programmes existants pourraient faire l'objet de rapports au titre du VCR. L'équipe a également noté que le Gouvernement fédéral canadien n'apportait plus de soutien financier à de nouveaux "mégaprojets" dans le secteur énergétique.

6. Le Canada s'est engagé à stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions nettes de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990. Cependant, selon les perspectives révisées du PANCC, qui prennent en compte les mesures actuellement mises en oeuvre, les émissions de gaz à effet de serre devraient croître de 13 % entre 1990 et l'an 2000 si l'on ne prend pas de nouvelles initiatives, y compris celles du PANCC, tel le Voluntary Challenge and Registry Program. L'équipe a estimé que les hypothèses à la base des prévisions étaient raisonnables, même si l'hypothèse de croissance des émissions de gaz autres que le CO₂ est peut-être élevée par rapport aux tendances internationales concernant ces gaz. Il existe actuellement un large consensus entre les gouvernements sur la nécessité d'élaborer de nouvelles options pour réduire l'écart avec le niveau de stabilisation. Un groupe constitué de plusieurs parties prenantes étudie d'autres mesures. Le Canada analyse les effets économiques, sociaux et environnementaux des mesures prises pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et chercher le moyen d'utiliser les indicateurs de performance pour évaluer les progrès dans ce domaine. Les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif seront examinés sur le plan national en décembre 1996. L'équipe a indiqué dans ses conclusions que si le gouvernement estime à ce moment-là devoir prendre des mesures plus percutantes, sans lesquelles le Canada aurait peu de chances d'atteindre son objectif, il lui resterait peu de temps pour mettre en oeuvre de nouvelles initiatives et en observer tous les effets d'ici l'an 2000, même si le PANCC a toute la souplesse requise pour permettre une action rapide.

7. Quarante-cinq pour cent du territoire canadien sont recouverts de forêts. Même si bien des incertitudes subsistent quant à la contribution de ce secteur aux émissions de carbone, compte tenu notamment de l'impact des activités humaines, il semble qu'après avoir été un puits net important, la forêt soit devenue vers 1990 une source d'émissions nettes de moindre importance.

Les insectes et les incendies de forêt contribuent aux dégagements de carbone de ce réservoir. Tout en reconnaissant que la plus grande partie de l'espace forestier ne semble pas être affectée par l'activité humaine, l'équipe estime néanmoins que l'évolution de la situation en ce qui concerne les émissions nettes d'origine anthropique ou le piégeage pourrait avoir une incidence sensible sur le bilan net. Il est donc impératif que le Canada travaille sans relâche à l'établissement d'un inventaire adéquat en vue d'arrêter des stratégies appropriées d'atténuation et d'adaptation, dont il surveillera l'application.

8. Le Canada verse l'intégralité de sa contribution à la reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dont il était aussi l'un des contributeurs pendant la phase pilote. Le niveau de l'aide publique au développement en 1993 a représenté, selon les statistiques de l'OCDE, 0,45 % du produit national brut (PNB). Environ 80 % de cette aide sont gérés par la Canadian International Development Agency et affectés pour l'essentiel par le biais de projets de développement bilatéraux. Tous les projets canadiens d'aide publique au développement sont régis par le Canadian Environmental Assessment Act (loi sur l'évaluation de l'environnement), qui exige que soient évalués et, le cas échéant, atténués les effets sur l'environnement.

9. L'équipe a estimé que le Canada apportait une contribution précieuse aux efforts pour trouver une explication scientifique aux changements climatiques. Etant donné la variété des conditions climatiques à l'intérieur de ses frontières, il est particulièrement important que des études sur la vulnérabilité de l'environnement et sur les effets qu'il subit soient menées dans un cadre international. Le Canada n'a pas mis en oeuvre de mesures d'adaptation spécifiques en tant que telles, bien que certaines régions soient considérées comme sensibles aux changements extrêmes, qu'il s'agisse du niveau de la mer (élévation), de la configuration des précipitations ou des variations de températures.

10. La vaste participation de parties prenantes à l'élaboration de la réponse canadienne aux changements climatiques joue un rôle déterminant dans la sensibilisation du public à cette question. Il existe aussi des documents d'information et des programmes d'éducation tout à fait dignes d'intérêt, même s'il reste, selon l'équipe, à coordonner les efforts en matière d'éducation et de sensibilisation. Des initiatives seront prises à cet égard sous l'impulsion du groupe de travail de l'éducation du Conseil canadien des ministres de l'environnement et du groupe de travail de la communication/sensibilisation des comités nationaux de coordination des questions atmosphériques.
